

**Les inscriptions se font impérativement sur la semaine complète avec prise de rendez-vous obligatoire.**

• **PIÈCES OBLIGATOIRES POUR LES INSCRIPTIONS** •

- Création du dossier lors du rendez-vous sur place
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle de l'enfant,
- La photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un passeport de l'enfant
- Du livret de famille,

• **LIEU D'INSCRIPTION** •

**Lieux d'inscription**

Pour plus de disponibilités, le **POLE EDUCATION** vous accueille directement en **MAIRIE** :

Lundi, Mardi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
Mercredi de 8h30 à 12h00  
Jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour nous joindre :

**04.50.43.12.96**

[pole-education@saint-cergues.fr](mailto:pole-education@saint-cergues.fr)

• **INFOS ET CONTACTS** •

**- SMAJE -**

230 rue des Écoles 74140 Saint-Cergues

En cas d'urgence

et en dehors des horaires d'ouvertures indiqués précédemment.

Tel : **06.72.21.74.85 / 06.31.12.16.17**

**Accueil de Loisirs  
Saint-Cergues  
(De 3 à 11 ans)**

**DU 23 OCTOBRE AU  
03 NOVEMBRE  
2023**

**FOURCHETTE ET SAC  
À DOS AUX ETATS-  
UNIS**



• **INSCRIPTIONS** •  
**EN MAIRIE**

Pour les enfants de Saint-Cergues  
Dès le Lundi 25 Septembre 2023

-----  
Pour les enfants hors commune  
Dès le Lundi 2 Octobre 2023

**SMAJE**

  
**Saint-Cergues**

## ● TARIFS ●

### ● L'ACCUEIL DE LOISIRS ●

L'accueil de loisirs accueille votre enfant du lundi au vendredi :

- Le matin entre 7h30 et 8h30.

- Le soir vous pouvez le récupérer entre 17h00 et 18h00.

- L'accueil de loisirs fournit le repas du midi en plus du goûter.

Seuls les enfants de plus de 10 ans peuvent repartir seuls sous condition d'une autorisation parentale écrite.

Une tenue adaptée pour le centre de loisirs, du change, une tenue type sportive, une paire de baskets, des lunettes de soleil, de la crème solaire et une gourde sont demandés *pour tous les jours*.

Pour les plus petits, pensez à fournir un change complet avec le prénom inscrit sur les vêtements.

***Si la tenue de votre enfant n'est pas appropriée à l'activité proposée, l'équipe d'animation se réserve le droit de faire participer ou non l'enfant à l'activité.***

Le tarif est calculé en fonction du Quotient Familial  
(Tous les chèques devront être libellés à l'ordre du Trésor Public)  
Pièces justificatives pour le calcul du quotient  
(Obligatoires le jour de l'inscription)  
Dernière notification des droits aux prestations familiales  
Ou le dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

### NOUS ACCEPTONS LES CHÈQUES VACANCES ET LES BONS CAF.

Quotient Familial	Tarifs Accueil de loisirs - Enfants hors commune	
	Sem. 5 j	Sem. 4 j (si férié)
0 à 365 €	89.20 €	71.36 €
366 à 730 €	98.00 €	78.40 €
731 à 1100 €	108.00 €	86.40 €
1101 à 1500 €	118.40 €	94.72 €
1501 à 2000 €	130.00 €	104.00 €
2001 à 3000 €	143.20 €	114.56 €
3001 € et plus	157.60 €	126.08 €

Quotient Familial	Tarifs Accueil de loisirs - Enfants de la commune	
	Sem. 5 j	Sem. 4 j (si férié)
0 à 365 €	64.00 €	51.20 €
366 à 730 €	70.40 €	56.30 €
731 à 1100 €	78.00 €	62.40 €
1101 à 1500 €	85.20 €	68.15 €
1501 à 2000 €	94.00 €	75.20 €
2001 à 3000 €	103.60 €	82.90 €
3001 € et plus	114.00 €	91.20 €